

Affaire suivie par :

le 25 septembre 2026

Pôle transversal

Jérôme COLSON

Directeur des relations et des ressources humaines

Laëtitia LARIGOT – responsable adjointe du pôle transversal

Tél : 02 32 08 94 71

Mél : dpe-poletrans@ac-normandie.fr

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants,
d'éducation et psychologues de l'Education Nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs des
établissements d'enseignement public du second
degré

s/c de Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des centres d'information et d'orientation
(CIO)

s/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de
circonscription

Objet : Rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de
l'éducation nationale – Campagne 2026-2027

Références : décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 ; décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 ; arrêté
du 5 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels
enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.

Le rendez-vous de carrière (RDVC) est un temps fort de votre parcours professionnel. Il vous offre
l'occasion d'un échange approfondi avec vos évaluateurs, pour porter ensemble un regard sur votre
pratique, reconnaître votre engagement et les compétences que vous avez développées, et réfléchir
aux perspectives qui s'ouvrent à vous.

Je mesure que cette étape peut susciter des interrogations, voire une certaine appréhension. Ce
courrier a pour objet de vous en présenter le déroulement, afin que vous puissiez l'aborder avec
sérénité.

Vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière au cours de la présente année scolaire si vous avez
été promu(e) :

- au 6^{ème} échelon entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026 ;
- au 8^{ème} échelon entre le 1^{er} mars 2025 et le 28 février 2026 ;
- au 9^{ème} échelon entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026.

Ce rendez-vous donnera lieu à une appréciation de votre valeur professionnelle. Il sera aussi l'occasion
d'identifier avec vous les modalités d'accompagnement, individuelles ou collectives, susceptibles de
soutenir votre évolution professionnelle.

Vous recevez, ou recevrez prochainement, sur votre messagerie académique, un message vous
informant de la programmation de ce rendez-vous de carrière au cours de la présente année scolaire. La

date précise vous sera communiquée au plus tard quinze jours calendaires avant sa réalisation.

Je vous invite donc à consulter régulièrement votre messagerie professionnelle.

Le lien indiqué dans ce message vous conduira vers le portail « RDVC ». Vous y validerez la date de l'inspection ainsi que celle des entretiens afférents. Si vous ne pouvez pas être présent(e) à la date prévue, n'hésitez pas à en informer vos évaluateurs : un report peut être envisagé lorsqu'un motif le justifie.

Ce rendez-vous se déroulera **avant le 21 mai 2027**.

Au plus tard le 25 juin 2027, une notification dans l'application RDVC et sur votre messagerie professionnelle vous indiquera que le compte rendu de votre rendez-vous et les appréciations de vos évaluateurs (membre du corps d'inspection et, le cas échéant, chef d'établissement ou directeur de CIO) sont consultables. Vous disposerez alors de quinze jours calendaires pour y apporter, si vous le souhaitez, vos observations écrites : elles vous permettent de faire valoir votre propre regard sur cet échange.

Votre appréciation finale sera ensuite arrêtée au vu de l'ensemble de votre rendez-vous de carrière : les appréciations portées sur chacun des axes de compétences, mais aussi l'appréciation générale de vos évaluateurs. Elle fait l'objet d'un examen au niveau académique, mené de la même manière pour tous les personnels évalués sur la même période, afin de garantir l'équité de traitement. Elle ne résulte donc pas d'un simple calcul à partir des items. L'appréciation « satisfaisant » traduit, à ce titre, une valeur professionnelle pleinement reconnue : elle correspond à un engagement solide dans l'exercice de vos missions.

Cette appréciation vous sera notifiée dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire 2027. Si vous estimez qu'elle ne rend pas fidèlement compte de votre valeur professionnelle, vous pourrez en demander la révision auprès de l'autorité qui l'a arrêtée dans un délai de trente jours francs puis, le cas échéant, saisir la commission administrative paritaire compétente.

Votre appréciation finale sera également prise en compte pour votre avancement de carrière :

- à la suite de chacun des deux premiers rendez-vous de carrière : 30 % des personnels concernés peuvent bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon d'une année (du 6^{ème} vers le 7^{ème} échelon ou du 8^{ème} vers le 9^{ème} échelon).

- à la suite du troisième rendez-vous de carrière : l'appréciation finale sera conservée pour l'examen de votre promotion à la hors classe, tant que vous n'aurez pas été promu(e).

Je souhaite que vous puissiez tirer pleinement bénéfice des temps d'échange avec vos évaluateurs lors de ce rendez-vous de carrière dans une logique d'accompagnement, de reconnaissance et de développement de vos compétences.

Pour toute question, le pôle transversal de la division des personnels enseignants, d'éducation et psychologues (DPE) se tient à votre écoute à l'adresse dpe-poletrans@ac-normandie.fr.

Signé : Jérôme COLSON